

Et si le vieillissement m'était « compté » autrement ?

On reli(e)rait alors l'âge de la vieillesse non pas au nombre d'années déjà vécues, mais au nombre d'années restant à vivre.

L'histoire classique du vieillissement d'une population

Afin de mesurer le vieillissement de la population, plusieurs indicateurs démographiques sont traditionnellement proposés dont l'âge moyen de la population, la part des 67 ans et plus dans la population ou encore le ratio de dépendance démographique des âgés. Ces indicateurs se basent sur l'âge chronologique, à savoir le nombre d'années déjà vécues par une personne. Quel que soit l'indicateur retenu, l'histoire est la même : la part des personnes âgées dans la population totale augmente. Ce qui soulève des défis en matière de financement de la sécurité sociale (augmentation du coût des pensions, hausse des dépenses relatives aux soins de santé...) mais aussi au niveau de l'organisation de la société (logement des personnes âgées, solidarité intergénérationnelle, âgisme...).

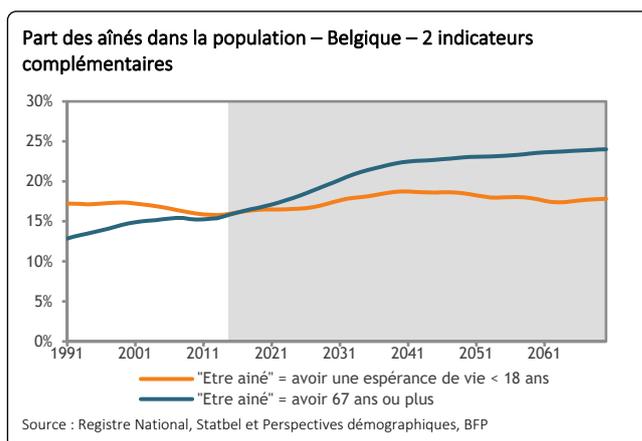
« Le nombre d'années qui restent à vivre » : une mesure alternative du vieillissement

Un individu de 67 ans en 2020 n'a pas – en moyenne – les mêmes caractéristiques qu'un individu de 67 ans en 1960 ou en 2050. Grâce à l'évolution de nos sociétés (conditions de vie, hausse du niveau d'instruction, progrès médicaux...) nous vivons certes plus longtemps, mais aussi plus longtemps en bonne santé. Pour tenir compte de cette évolution, le vieillissement peut être calculé en catégorisant la population selon le nombre d'années qui restent à vivre, soit l'*âge prospectif* (concept introduit en 2005 par W.C. Sanderson et S. Scherbov dans la revue *Nature*).

Cette mesure alternative du vieillissement part de l'idée qu'un individu est comparable à travers le temps non pas en fonction de nombre d'années déjà vécues, mais en fonction du nombre d'années restant à vivre.

Illustration : la part des individus de 67 ans et plus passerait de 17 % en 2019 à 24 % en 2070. En 2019, le nombre moyen d'années restant à vivre pour une personne de 67 ans correspond à 18 ans. Et la part des individus qui ont un nombre d'années restant à vivre inférieur à 18 ans passerait de 17 % en 2019 à 18 % en 2070. Le vieillissement de la

population à travers l'âge prospectif est donc moins prononcé.



Une histoire alternative mais complémentaire !

Quand il s'agit d'évaluer l'impact du vieillissement de la population sur le coût des pensions, se baser sur un indicateur du vieillissement axé sur l'âge légal du départ à la retraite semble avoir tout son sens. La frontière entre les individus en âge de travailler et en âge de la retraite est fixée par la loi.

Quant à l'impact du vieillissement sur l'évolution future des coûts liés aux soins de santé, une approche axée sur le nombre moyen d'années restant à vivre pourrait être pertinente. Les dépenses en matière de soins de santé augmentent sensiblement durant les dernières années de vie. Avec l'augmentation de l'espérance de vie, ces dernières années démarrent à un âge plus élevé, ce qui n'est pas capté par un indicateur basé sur l'*âge chronologique*, mais bien par un indicateur basé sur l'*âge prospectif*.

Une hypothèse forte se cache derrière cette histoire alternative : la hausse de l'espérance de vie s'accompagne, au moins partiellement, d'une hausse de l'espérance de vie en bonne santé. Cette hypothèse mérite d'être étudiée davantage.